



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Village de l'arrondissement de Dole ; canton de Chaumergy ; perception de Commenailles ; bureau de poste de Sellières ; paroisse de Commenailles ; à 2 km de Lombard, 7 de Chaumergy, 38 de Dole et 22 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 224^m.

Le territoire est limité au nord par Bois-de-Gand, au sud par Lombard, Arlay et Mantry, à l'est par Versous-Sellières, et à l'ouest par Froideville.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Froideville, à Mantry, à Sellières, à Lombard et à Bois-de-Gand.

Le village est situé dans les plaines de la Bresse. Les maisons sont toutes disséminées, construites en pierres et couvertes la plupart en chaume.

Population : en 1790, 121 habitants ; en 1846, 182 ; en 1851, 175, dont 85 hommes et 90 femmes ; population spécifique par km carré, 58 habitants ; 33 maisons, savoir : dans la rue de Bois-de-Gand 7, dans la Grande-Rue 5, dans la rue du Bois 3, au centre du village 11, dans la rue de Lombard 2, et dans celle du Boisgelot 5 ; 41 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : saint Martin. Paroisse de Lombard.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 6341 à 6344, 3 E 7807, 3 E 8612, 3 E 9514 à 9516 et 3 E 13677. Tables décennales : 3 E 1142 à 1150.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 919, 5 Mi 1287, 2 Mi 1147 et 2 Mi 2172, 5 Mi 3 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1830 : surface territoriale 301^h divisés en 675 parcelles que possèdent 199 propriétaires dont 77 forains ; surface imposable 296^h, savoir: 162 en terres labourables, 47 en bois, 45 en prés, 32 en étangs, 3^h 54^a en parcours, 2^h 30^a en vergers, 1^h 53^a en jardins, 1^h 42^a en sol et aisances de bâtiments, et 30^a en friches, d'un revenu cadastral de 8.780 fr. ; contributions directes en principal 927 fr.

Le sol, d'une médiocre fertilité, produit du froment, peu de seigle et d'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des fruits, notamment des cerises, des prunes, des poires et des pommes, du chanvre, du foin et du trèfle. Le produit des céréales suffit à la consommation locale. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent, pour 0/0.



On élève dans la commune des bœufs, des vaches, des porcs qu'on engraisse et quelques moutons. Les habitants fréquentent les marchés de Sellières. Leur unique ressource consiste dans l'agriculture et l'éducation du bétail.

Biens communaux : 43^h 02^a de bois et pâtures, d'un revenu cadastral de 1.047 fr. Il n'y a pas de maison commune. L'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 15 garçons et 13 filles, occupent une maison louée par la commune.

Bois communaux : 40^h ; coupe annuelle, 1^h 20^a.

Budget : recettes ordinaires 1.339 fr. ; dépenses ordinaires 1.339 fr.

NOTICE HISTORIQUE

L'humble village da Recanoz doit ses commencements à deux familles de charbonniers qui vinrent s'établir, en 1510, au milieu des immenses forêts de la baronie d'Arlay. Philiberte de Luxembourg, au nom de Philibert de Chalon, son fils, leur permit non-seulement de défricher une certaine étendue de terrain, moyennant la faible redevance de deux mesures de blé par journal, mais elle leur accorda encore les droits d'usage les plus étendus dans ses grands bois d'Arlay. Trois nouvelles familles arrivèrent encore en 1557. Cette population primitive disparut pendant les guerres et les pestes du XVII^e siècle. Des sept feus que l'on comptait à Recanoz en 1606, il n'en restait qu'un en 1680. Un sol ingrat, perdu au milieu des bois et enveloppé de vastes étangs qui dégagent continuellement des brouillards et des miasmes pestilentiels, n'était point propre à attirer des habitants ; aussi ce village finira-t-il par disparaître si on ne dessèche pas les étangs. L'homme est trop attaché à la vie pour se fixer sur une terre qui lui permet rarement d'atteindre l'âge de cinquante ans.

A en croire les habitants, Recanoz aurait été une grande ville autrefois. Lorsqu'elle fut détruite, on jeta, dit-on, deux grosses cloches d'argent dans un puits. A chaque instant on fait des fouilles pour trouver et le puits et le trésor qu'il renferme ; mais jusqu'à présent les recherches n'ont pas été heureuses. Il y a un communal qui porte effectivement le nom d'*ancien puits*, et ce puits, d'après la tradition, servait à l'usage d'un couvent construit à côté. Nous avons remarqué sur cet emplacement quelques tuileaux à rebords, des débris de constructions et un reste d'aqueduc. A l'époque gallo-romaine, la plaine qu'occupe Recanoz était cultivée et habitée. On y remarque encore une voie pavée qui d'Arlay semblait se diriger sur Dole.